État des recettes et des dépenses de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour l'exercice 1983

(83/6/CEE)

Aux termes de l'article 9 du règlement (CEE) nº 1417/76 du Conseil, du 1er juin 1976, portant dispositions financières applicables à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail [1], « l'état des recettes et des dépenses de la Fondation ainsi que le tableau des effectifs sont publiés, à titre d'information, au *Journal officiel des Communautés européennes* en même temps que le budget des Communautés ».

Les montants du présent document budgétaire sont exprimés en Écus, sauf indication contraire.

---

[1] JO nº L 164 du 24. 6. 1976, p. 16.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

RECETTES

Récapitulation

Chapitre	Intitulé	Exercice 1983	Exercice 1982	Exercice 1981
Chap. 1	*Subvention de la Communauté économique européenne*	3 900 000	3 500 000	2 780 596,45
Chap. 2	*Recettes diverses*	60 600	46 200	72 423,03
	TOTAL GÉNÉRAL	**3 960 600**	**3 546 200**	**2 853 019,48**

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 1 — SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

CHAPITRE 2 — RECETTES DIVERSES

Article Poste	Intitulé	Exercice 1983	Exercice 1982	Exercice 1981
	CHAPITRE 1			
1 00	***Subvention de la Communauté économique européenne***	3 900 000	3 500 000	2 780 596,45
	TOTAL DU CHAPITRE 1	3 900 000	3 500 000	2 780 596,45
	CHAPITRE 2			
2 00	***Produit de la vente de biens meubles et immeubles***	2 400	p.m.	3 194,89
2 10	***Produit de locations***	7 200	16 200	8 467,49
2 20	***Recettes et indemnisation de services fournis à titre onéreux***	p.m.	p.m.	0,—
2 30	***Remboursement de dépenses diverses***	10 300	p.m.	12 096,51
2 40	***Dons et legs***	p.m.	p.m.	0,—
2 50	***Revenus de fonds placés; intérêts bancaires et autres***	40 700	30 000	48 664,14
2 51	***Bénéfices de change***	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 2	60 600	46 200	72 423,03
	TOTAL GÉNÉRAL	**3 960 600**	**3 546 200**	**2 853 019,48**

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 1 — SUBVENTION DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

CHAPITRE 2 — RECETTES DIVERSES

Article Poste	Commentaires
1 00	En application de l'article 15 paragraphe 2 du règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil, du 26 mai 1975, portant création d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (JO n° L 139 du 30. 5. 1975, p. 1), une subvention destinée à la Fondation est inscrite au budget général des Communautés européennes. La recette inscrite correspond à la subvention prévue (voir article 3 5 9 de la partie B de la section III « Commission » du budget général).
2 51	Selon les dispositions de l'article 22 sous c) du règlement financier du 21 décembre 1977, peuvent être compensés les pertes et les bénéfices de change enregistrés à l'occasion de transferts de fonds. Ainsi, seulement dans le cas d'un éventuel solde créditeur y aura-t-il lieu à la fin de l'exercice d'émettre un titre de recettes.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

DÉPENSES

Récapitulation générale des crédits (1983 et 1982) et d'exécution (1981)

Chapitre	Intitulé	Crédits 1983	Crédits 1982	Exécution 1981
Chap. 1	Personnel	1 804 400	1 457 000	1 207 792,11
Chap. 2	Frais de fonctionnement administratif	358 200	390 600	330 411,75
Chap. 3	Dépenses opérationnelles	1 798 000	1 698 600	1 314 815,62
Chap. 9	Dépenses non spécialement prévues	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL GÉNÉRAL	**3 960 600**	**3 546 200**	**2 853 019,48**

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 1 — PERSONNEL

Article Poste	Intitulé	Crédits 1983	Crédits 1982	Exécution 1981
	CHAPITRE 1			
1 10	***Agents occupant un emploi prévu au tableau des effectifs***			
1 10 0	Traitements de base	1 166 700	993 200	770 379,07
1 10 1	Allocations familiales	129 200	97 400	85 489,75
1 10 2	Indemnités de dépaysement	127 100	107 300	84 537,53
1 10 3	Indemnités forfaitaires temporaires	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 1 10	1 423 000	1 197 900	940 406,35
1 11	***Autres agents***			
1 11 2	Agents locaux	104 500	89 000	85 418,47
	Total de l'article 1 11	104 500	89 000	85 418,47
1 13	***Cotisations patronales à la sécurité sociale***	72 600	167 700	70 279,86
1 14	***Allocations et indemnités diverses***			
1 14 0	Allocations à la naissance et en cas de décès	400	400	387,97
1 14 1	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	34 400	23 000	20 967,70
1 14 2	Indemnités de logement et de transport	p.m.	p.m.	0,—

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 1 — PERSONNEL

Article Poste	Commentaires
1 10	
1 10 0	Ce crédit est destiné au paiement des traitements de base, calculés compte tenu du tableau des effectifs de l'exercice.
1 10 1	Conformément au régime applicable au personnel de la Fondation, les allocations comprennent : a) l'allocation de foyer égale à 5 % du traitement de base (annexe IV article 6); b) l'allocation pour enfant à charge (annexe IV article 7); c) l'allocation scolaire (annexe IV article 8).
1 10 2	L'indemnité de dépaysement est égale à 16 % du montant total du traitement de base ainsi que de l'allocation de foyer et de l'allocation pour enfant à charge (annexe IV article 10 du régime applicable au personnel de la Fondation).
1 11	
1 11 2	Ce crédit est destiné à couvrir les salaires et les cotisations patronales pour la sécurité sociale de huit agents locaux.
1 13	Ce crédit est destiné à couvrir les cotisations patronales à la sécurité sociale nationale (article 38 paragraphe 1 du régime applicable au personnel de la Fondation) ou la quote-part patronale des frais d'une assurance à supporter par la Fondation (article 38 paragraphe 2).
1 14	Ces indemnités ou allocations sont prévues dans le régime applicable au personnel de la Fondation.
1 14 1	Paiement forfaitaire prévu à l'annexe IV article 15.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 1 — PERSONNEL *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Crédits 1983	Crédits 1982	Exécution 1981
1 14	*(suite)*			
1 14 5	Indemnité spéciale pour les comptables et les régisseurs d'avances	p.m.		
	Total de l'article 1 14	34 800	23 400	21 355,67
1 15	***Heures supplémentaires***	8 900	7 200	6 810,48
1 16	***Coefficients correcteurs***	– 26 700	– 218 300	– 148 734,44
1 17	***Prestations d'appoint***			
1 17 0	Interprètes *freelance* et opérateurs de conférence	p.m. (1)	70 000	51 963,79
1 17 2	Autre personnel rémunéré à la prestation et travaux de traduction et de dactylographie à confier à l'extérieur	56 200	31 600	43 669,45
	Total de l'article 1 17	56 200	101 600	95 633,24
1 20	***Frais divers de recrutement du personnel***	11 400	3 100	15 420,34
1 21	***Frais de voyage***	1 500	400	1 763,30
1 22	***Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation***	8 300	2 200	14 826,73
1 23	***Frais de déménagement***	10 700	4 800	22 860,07

(1) À la demande de la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen, ces frais sont imputés au chapitre 3 à partir de l'exercice 1983.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 1 — PERSONNEL *(suite)*

Article Poste	Commentaires
1 14	*(suite)*
1 14 5	*Nouveau poste* Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités prévues pour les régisseurs d'avances et les comptables par le règlement portant dispositions financières applicables à la Fondation.
1 15	Selon les modalités fixées à l'annexe II du régime applicable au personnel de la Fondation, les prestations supplémentaires effectuées par le personnel de la catégorie C peuvent donner lieu, soit sous forme d'indemnité forfaitaire, soit sous forme de rétribution au taux horaire, au paiement des heures supplémentaires prestées. Ce crédit couvre également les heures supplémentaires effectuées par les agents locaux non compensées par du temps libre.
1 16	Ce crédit est destiné au paiement des coefficients correcteurs conformément aux décisions prises par le Conseil.
1 17	
1 17 0	Ce crédit est destiné à couvrir les honoraires et les frais de déplacement des interprètes *freelance* et opérateurs de conférence, y compris le remboursement des prestations fournies par les interprètes de la Commission.
1 17 2	Ce crédit est destiné à couvrir les frais occasionnés par l'emploi d'intérimaires et les frais de traduction, de reproduction (plans, dessins, graphiques) et de travaux de dactylographie confiés à l'extérieur.
1 20	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour de candidats convoqués pour un emploi vacant, ainsi que les frais médicaux d'embauche.
1 21	Ce crédit est destiné au remboursement des frais de voyage dus aux agents à l'occasion de leur entrée en fonctions, de leur départ ou de leur mutation. Il couvre également les frais de voyage des membres de la famille.
1 22	Ce crédit est destiné à couvrir : — l'indemnité d'installation (affectée du coefficient correcteur), — l'indemnité de réinstallation (affectée du coefficient correcteur), dues aux agents tenus de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1 23	Ce crédit est destiné à couvrir le remboursement des frais de déménagement dus aux agents conformément aux dispositions de l'annexe IV article 16 du régime applicable au personnel de la Fondation.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 1 — PERSONNEL *(suite)*

CHAPITRE 2 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Article Poste	Intitulé	Crédits 1983	Crédits 1982	Exécution 1981
1 24	***Indemnités journalières temporaires***	3 400	2 200	3 706,34
1 25	***Indemnité en cas de mise en disponibilité, de retrait d'emploi et de licenciement***	p.m.	p.m.	0,—
1 30	***Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires***	77 200	62 800	57 750,18
1 40	***Secours extraordinaires***	p.m.	p.m.	0,—
1 42	***Restaurants,* mess *et cantines***	8 300	5 900	7 067,48
1 43	***Service médical***	1 100	700	810,58
1 44	***Cours de langues, recyclage et perfectionnement professionnel***	8 900	5 900	12 417,46
1 45	***Autres interventions***	300	500	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 1	1 804 400	1 457 000	1 207 792,11
	CHAPITRE 2			
2 10	***Loyers***			
2 10 0	Loyers	p.m.	p.m.	0,—
2 10 1	Garanties	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 2 10	p.m.	p.m.	0,—
2 11	***Assurances***	3 700	4 300	2 940,67
2 12	***Eau, gaz, électricité et chauffage***	40 700	40 600	27 958,12
2 13	***Nettoyage et entretien***	36 700	28 800	21 277,69
2 14	***Aménagement des locaux***	57 400	35 300	73 700,—

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 1 — PERSONNEL *(suite)*

CHAPITRE 2 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

Article Poste	Commentaires
1 24	Ce crédit est destiné au paiement des indemnités journalières temporaires dues aux agents conformément aux dispositions de l'annexe IV article 17 du régime applicable au personnel de la Fondation.
1 30	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déplacement du personnel de la Fondation.
1 42	Ce crédit est destiné à compléter les achats de matériel de restaurant et à subventionner les repas pris à la cantine.
1 43	Ce crédit est destiné à couvrir les frais relatifs aux examens médicaux annuels.
1 44	Ce crédit est destiné à l'organisation de cours de langues.
1 45	Ce crédit est destiné aux interventions de la Fondation pour des actions sociales en faveur des agents.
2 11	Ce crédit est destiné à couvrir les contrats d'assurances de l'immeuble.
2 12	Ce crédit est destiné à couvrir les consommations en 1983.
2 13	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien des bureaux de la Fondation.
2 14	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'aménagement des bureaux de la Fondation.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 2 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Crédits 1983	Crédits 1982	Exécution 1981
2 15	***Sécurité et surveillance des immeubles***	p.m.	p.m.	0,—
2 19	***Autres dépenses***	8 600	8 900	6 605,58
2 20	***Machines de bureau***			
2 20 0	Premier équipement	2 000	2 900	2 847,91
2 20 1	Renouvellement	4 000	p.m.	0,—
2 20 3	Entretien, utilisation et réparation	2 800	2 300	1 707,37
	Total de l'article 2 20	8 800	5 200	4 555,28
2 21	***Mobilier***			
2 21 0	Premier équipement	4 700	4 000	9 111,16
2 21 1	Renouvellement	p.m.	p.m.	0,—
2 21 3	Entretien, utilisation et réparation	400	400	172,53
	Total de l'article 2 21	5 100	4 400	9 283,69
2 22	***Matériels et installations techniques***			
2 22 0	Premier équipement	12 900	p.m.	0,—
2 22 1	Renouvellement	p.m.	9 000	0,—
2 22 2	Location	2 100	6 900	1 366,66
2 22 3	Entretien, utilisation et réparation	16 000	9 500	12 503,21
	Total de l'article 2 22	31 000	25 400	13 869,87
2 23	***Matériel de transport***			
2 23 0	Premier équipement	p.m.	p.m.	0,—
2 23 1	Renouvellement	p.m.	9 500	0,—
2 23 2	Location	2 400	5 600	1 897,68

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 2 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF *(suite)*

Article Poste	Commentaires
2 15	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de sécurité et de surveillance des bureaux de la Fondation.
2 19	Ce crédit est destiné à couvrir les autres dépenses courantes en matière d'immeubles non spécialement prévues, notamment taxes et voiries, assainissement, enlèvement d'ordures, etc.
2 20	
2 20 0	Ce crédit est destiné à couvrir l'acquisition de machines à écrire et de machines à calculer et leur entretien.
2 20 1	Voir commentaire du poste 2 20 0.
2 20 3	Voir commentaire du poste 2 20 0.
2 21	
2 21 0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de mobilier pour le personnel et l'équipement de salles de réunions.
2 21 3	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation du mobilier.
2 22	
2 22 2	Ce crédit est destiné à couvrir la location de matériels techniques, notamment extincteurs d'incendie, appareils de reproduction, installation d'alarme, installations techniques pour les conférences en dehors de l'immeuble.
2 22 3	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'entretien et de réparation des appareils et installations techniques.
2 23	
2 23 0	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat d'un véhicule.
2 23 2	Ce crédit est destiné à couvrir la location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 2 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Crédits 1983	Crédits 1982	Exécution 1981
2 23	*(suite)*			
2 23 3	Entretien, exploitation et réparation	7 900	8 300	6 147,30
	Total de l'article 2 23	10 300	23 400	8 044,98
2 25	***Dépenses de documentation et de bibliothèque***			
2 25 0	Fonds de bibliothèque, achats de livres	4 400	8 500	2 790,74
2 25 1	Matériels spéciaux de bibliothèque, de documentation et de reproduction	28 700	7 300	738,07
2 25 2	Abonnements aux journaux et périodiques	5 600	3 200	4 322,02
2 25 4	Frais de reliure et de conservation des ouvrages de bibliothèque	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 2 25	38 700	19 000	7 850,83
2 30	***Papeterie et fournitures de bureau***	12 200	24 000	7 839,58
2 31	***Affranchissement et télécommunications***			
2 31 0	Affranchissement de correspondance et frais de port	40 300	37 200	30 912,84
2 31 1	Téléphone, télégraphes, télex, radio, télévision	44 000	37 700	34 203,69
	Total de l'article 2 31	84 300	74 900	65 116,53
2 32	***Charges financières***			
2 32 0	Frais bancaires	p.m.	p.m.	0,—
2 32 1	Pertes de change			8 836,51
	Total de l'article 2 32	p.m.	p.m.	8 836,51

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 2 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF *(suite)*

Article Poste	Commentaires
2 23	*(suite)*
2 23 3	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'exploitation des véhicules.
2 25	
2 25 0	Ce crédit est destiné à couvrir les acquisitions d'ouvrages, documents et autres publications non périodiques nécessaires à la Fondation.
2 25 1	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat d'équipements spéciaux pour la bibliothèque, notamment des étagères mobiles, un lecteur et un processeur de microfiches.
2 25 2	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'abonnement aux journaux, périodiques spécialisés, journaux officiels, documents parlementaires, bulletins divers et autres publications spécialisées.
2 25 4	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de reliure et autres, indispensables à la conservation des ouvrages et périodiques.
2 30	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'achat de papier, enveloppes, fournitures de bureau, produits pour les appareils de reproduction.
2 31	
2 31 0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux et autres.
2 31 1	Ce crédit est destiné à couvrir les frais fixes d'abonnements, les frais de communications, les redevances d'entretien, la réparation et l'entretien du matériel.
2 32	
2 32 1	Ce poste est destiné à couvrir, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change, les pertes de change encourues dans le cadre de la gestion du budget de la Fondation. À partir de 1982, ces frais sont imputés au poste 3 09 0.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 2 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Crédits 1983	Crédits 1982	Exécution 1981
2 33	***Frais de contentieux***	p.m.	p.m.	0,—
2 34	***Dommages et intérêts***	p.m.	p.m.	0,—
2 39	***Autres dépenses de fonctionnement***			
2 39 0	Assurances diverses	300	600	249,41
2 39 1	Tenues de service et vêtements de travail	2 800	2 700	2 187,96
2 39 3	Déménagement de services	300	400	132,79
2 39 4	Menues dépenses	600	700	349,22
	Total de l'article 2 39	4 000	4 400	2 919,38
2 40	***Frais de réception et de représentation***	3 700	3 800	1 879,42
2 50	***Frais de réunions et de convocations***			
2 50 0	Réunions du conseil d'administration	(1)	49 900	43 908,59
2 50 1	Réunions du comité d'experts	(1)	11 900	10 491,56
	Total de l'article 2 50	(1)	61 800	54 400,15
2 51	***Réunions et convocations en général***	(1)	4 300	3 136,84
2 70	***Publications***	13 000	22 100	10 196,63
	TOTAL DU CHAPITRE 2	358 200	390 600	330 411,75

(1) À la demande de la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen, ces frais sont imputés au chapitre 3 à partir de l'exercice 1983.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 2 — FRAIS DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF *(suite)*

Article Poste	Commentaires
2 39	
2 39 0	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances diverses (responsabilité civile, assurance contre le vol).
2 39 1	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, l'entretien et le nettoyage de tenues de service et vêtements de travail.
2 39 3	Ce crédit est destiné à couvrir les éventuels petits frais de déménagement.
2 39 4	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
2 40	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de représentation.
2 50	
2 50 0	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du conseil d'administration, y compris les frais de voyage et de séjour et la location éventuelle de salles.
2 50 1	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du comité d'experts, y compris les frais de voyage et de séjour et la location éventuelle de salles.
2 51	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres spécialistes convoqués.
2 70	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de publication, notamment ceux nécessaires pour la publication au *Journal officiel des Communautés européennes* du budget de la Fondation conformément à l'article 9 de son règlement financier.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 3 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Article Poste	Intitulé	Crédits 1983	Crédits 1982	Exécution 1981
	CHAPITRE 3			
3 00	***Constitution d'une documentation opérationnelle***	51 700	50 700	14 394,27
3 01	***Diffusion des connaissances***			
3 01 0	Résultats d'études	57 100	179 700	58 117,11
3 01 1	Publication du rapport annuel	p.m.	p.m.	0,—
3 01 2	Publication d'autres périodiques	p.m.	p.m.	0,—
	Total de l'article 3 01	57 100	179 700	58 117,11
3 02	***Participation à des congrès et manifestations occasionnelles***	2 500	5 600	0,—
3 03	***Frais d'études et de projets pilotes***			
3 03 0	Études sectorielles et globales relatives au travail posté et à l'organisation du travail	401 000	420 600	606 682,27
3 03 1	Projets pilotes	p.m.	p.m.	0,—
3 03 2	Études sur des systèmes de rémunération	p.m.	71 100	9 691,10
3 03 3	Études sur l'impact de nouvelles technologies	258 400	217 800	0,—
3 03 4	Études dans de nouveaux domaines de recherche	168 100	141 800	40 641,33
3 03 5	Études sur des problèmes de l'environnement et sur le *stress*	101 500	85 600	7 243,04

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 3 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Article Poste	Commentaires
3 00	Ce crédit est destiné aux achats d'ouvrages, à l'établissement de fiches ou catalogues ainsi qu'aux travaux mécanographiques correspondants afin d'établir une documentation sélective qui se rapporte notamment aux données actuelles, aux récents développements et aux recherches dans les domaines concernés.
3 01	
3 01 0	Ce crédit est destiné à la publication de résultats d'études.
3 01 2	Ce crédit est destiné à la publication d'informations générales sur la Fondation (livres, brochures, imprimés).
3 02	Ce crédit doit permettre à la Fondation de participer aux travaux d'autres instituts ou fondations similaires.
3 03	
3 03 0	Ce crédit est destiné au financement d'études et de projets particuliers en exécution du programme de la Fondation dans tous les domaines (notamment le travail posté et l'organisation du travail).
3 03 2	Ce crédit est destiné au financement d'études et de projets particuliers en exécution du programme de la Fondation (notamment l'étude sur les incidences de divers systèmes de rémunération).
3 03 3	Ce crédit est destiné au financement d'études et de projets particuliers en exécution du programme de la Fondation en ce qui concerne l'impact des nouvelles technologies sur les conditions de vie et de travail.
3 03 4	Ce crédit est destiné au financement d'études et de projets particuliers en exécution du programme de travail de 1983 de la Fondation dans de nouveaux domaines de recherches, notamment des études sur le temps de travail dans la perspective de la durée de vie totale.
3 03 5	Ce crédit est destiné au financement d'études et de projets particuliers en exécution du programme de la Fondation relatif au domaine général de l'environnement, aux facteurs de *stress* dans le travail et hors du travail.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 3 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES *(suite)*

Article Poste	Intitulé	Crédits 1983	Crédits 1982	Exécution 1981
3 03	*(suite)*			
3 03 6	Études sur certains aspects du problème des transports	72 400	61 000	81 970,42
	Total de l'article 3 03	1 001 400	997 900	746 228,16
3 04	***Dépenses relatives aux réunions (conseil d'administration, comités d'experts, séminaires, colloques, réunions de coordination, etc.) et frais d'interprétation y afférents***			
3 04 0	Frais généraux de réunions	183 600	172 900	137 206,95
3 04 1	Frais d'interprétation	176 900	83 400	78 956,28
3 04 2	Réunions du conseil d'administration	62 900 (1)		
3 04 3	Réunions du comité d'experts	21 100 (1)		
	Total de l'article 3 04	444 500	256 300	216 163,23
3 05	***Traduction des rapports d'études et des documents de travail destinés aux séminaires, colloques, etc.***	240 800	208 400	279 912,85
3 09	***Pertes de change***	p.m.	p.m.	
	TOTAL DU CHAPITRE 3	1 798 000	1 698 600	1 314 815,62

(1) À la demande de la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen, ces frais sont imputés au chapitre 3 à partir de l'exercice 1983.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 3 — DÉPENSES OPÉRATIONNELLES *(suite)*

Article Poste	Commentaires
3 03	*(suite)*
3 03 6	Ce crédit est destiné au financement d'études et de projets particuliers en exécution du programme de la Fondation concernant les liens entre certains aspects du problème des transports et l'amélioration des conditions de vie et de travail.
3 04	
3 04 0	Ce crédit est destiné à l'organisation de séminaires, de colloques et de réunions d'évaluation en exécution des programmes de la Fondation.
3 04 1	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'interprétation encourus par l'organisation des réunions du conseil d'administration et du comité d'experts, par les séminaires, colloques et réunions d'évaluation organisés dans le cadre des programmes de travail de la Fondation.
3 04 2	*Nouveau poste* Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du conseil d'administration, notamment les frais de déplacement et de subsistance et la location de locaux, le cas échéant.
3 04 3	*Nouveau poste* Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement du comité d'experts, notamment les frais de déplacement et de subsistance et la location de locaux, le cas échéant.
3 05	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de traduction, dans toutes les langues de la Communauté, des rapports d'études et des documents de travail destinés aux séminaires, colloques, réunions d'évaluation, etc.
3 09	Ce crédit est destiné à couvrir, dans la mesure où elles ne sont pas compensées par des bénéfices de change, les pertes de change encourues dans le cadre de la gestion du budget de la Fondation. À la lumière de l'expérience, étant donné que la quasi-totalité des pertes de change sont encourues dans le cadre des dépenses opérationnelles, ces frais ne sont plus imputés au poste 2 32 1 à compter de 1982.

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 9 — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

Article Poste	Intitulé	Crédits 1983	Crédits 1982	Exécution 1981
	CHAPITRE 9			
9 90	***Dépenses non spécialement prévues***	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL DU CHAPITRE 9	p.m.	p.m.	0,—
	TOTAL GÉNÉRAL	**3 960 600**	**3 546 200**	**2 853 019,48**

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

CHAPITRE 9 — DÉPENSES NON SPÉCIALEMENT PRÉVUES

Article Poste	Commentaires

FONDATION EUROPÉENNE POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

Tableau des effectifs pour 1983

Catégories et grades	Effectifs autorisés pour 1982	Nouveaux emplois	Effectifs autorisés pour 1983
Directeur	1	—	1
Directeur adjoint	1	—	1
A 5	7 (1)	—	7 (1)
A 6	3 (2)	—	3 (2)
A 7	5 (3)	—	5 (3)
A 8	—	—	—
Total	17	—	17
B 1	2	—	2
B 3	4	—	4
B 5	1	—	1
Total	7	—	7
C 1	—	—	—
C 2	1	—	1
C 3	5	—	5
C 5	4	—	4
Total	10	—	10
D 2	—	—	—
D 4	1	—	1
Total	1	—	1
Total général	**35**	**—**	**35**

(1) Dont 4 traducteurs.
(2) Dont 2 traducteurs.
(3) Dont 1 traducteur.